

Gland, le 2 septembre 2022

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 1^{er} septembre 2022**

Présidence : M. Rupert Schildböck

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 25 relatif à une demande de participation financière au projet « Vieillir chez soi »;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'accepter le préavis municipal n° 25;
- II. d'accorder le crédit de CHF 115'000.-.

Conformément aux articles 162 et ss LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Rupert Schildböck

Karine Teixeira Ferreira